



2^{ème} Appel à projets

Fonds de Soutien à la Transformation Numérique (FST'Num)



Le Département et la Région se sont fortement investis pour permettre le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental et ainsi réduire les inégalités et la fracture urbain/rural. De nombreux espaces publics numériques permettent d'ores et déjà aux usagers d'accéder gratuitement à internet par la mise à disposition d'ordinateurs connectés.

Mais ces évolutions ouvrent des perspectives encore méconnues dans le monde des entreprises, des administrations, de la culture, du tourisme, de la santé ou de l'éducation.

Il convient aujourd'hui d'accompagner la transition numérique liée à la montée en puissance des nouvelles technologies et à l'impact du numérique et d'Internet sur la vie de nos concitoyens.

C'est dans ce cadre que la Région et le Département ont décidé de mobiliser les moyens financiers nécessaires à cette transformation par la création d'un fonds dédié qui vise à accompagner les expérimentations axées autour du numérique au service des territoires, tels que dans les domaines de la E-santé, du tourisme, du patrimoine, des civictech, de la mobilité, et de la dématérialisation des administrations publiques.

En outre, tous les projets devront comprendre une composante innovante et prévoir, en amont de leur validation, un cadre de dissémination des résultats auprès des collectivités de la région, afin de pouvoir envisager un partage des pratiques inspirantes et/ou une reproductibilité du modèle mis en œuvre.

Ce fonds n'a pas vocation à financer des projets de remise à niveau d'infrastructures, d'installation de réseaux WIFI mais bien des opérations ou expérimentations comportant un volet innovant.

1) Bénéficiaires

Ce dispositif est destiné aux collectivités territoriales et leurs groupements, aux établissements publics, aux associations ainsi qu'aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et aux Résidences Autonomie implantés en Indre-et-Loire (37).

2) Calendrier

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au **30 avril 2022**

3) Objectifs

La Région et le Département seront particulièrement attentifs à ce que les projets s'inscrivent dans leur stratégie numérique, à savoir des opérations qui permettent d'accompagner et mettre en œuvre :

- La structuration de l'écosystème numérique départemental et régional ;
- La démarche de médiation numérique « médiation territoriale, culturelle et citoyenne »
- La fabrication partagée, le prototypage, dans des lieux numériques
- La transition numérique des sites culturels et touristiques ;
- La structuration de la filière eSport ;
- L'expérimentation des plateformes territoriales de transformation numérique ;
- Le déploiement d'équipement e-santé et les actions favorisant le maintien à domicile ;
- L'équipement des lieux et ateliers de fabrication numérique.

4) Sélection des dossiers

Les candidatures seront évaluées en fonction notamment des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard de la stratégie numérique globale du bénéficiaire ;
- Potentiel de reproductibilité ;
- Cohérence du projet avec les orientations stratégiques du Département et de la Région ;
- Territoire concerné (notamment zones rurales ou quartiers fragiles identifiés dans la politique de la ville) ;
- Conformité administrative et financière de la demande ;
- Degré de maturité du plan de financement, estimation des coûts et part de l'autofinancement.

Une attention particulière sera apportée à la reproductibilité de l'opération proposée ainsi que sur son rôle démonstrateur. Le bénéficiaire s'engage à autoriser la communication autour de son projet afin de permettre d'encourager les collectivités à entrer dans cette voie de la transformation numérique.

Le projet, dans sa communication, devra mentionner (document, plaquette...) et associer (inauguration, lancement, point d'étape...) la Région et le Département.

5) Financement

En fonction du caractère innovant et reproductible du projet présenté, le fonds pourra intervenir entre 25 et 80% du montant HT des dépenses d'investissement de l'action.

La subvention ne pourra pas excéder 150 000 €.

Les dépenses éligibles :

- Les tablettes, ordinateurs fixes ou portables, les serveurs (données, serveur mandataire, filtrant, pare-feu ...), les périphériques et les outils multimédias (imprimantes, scanners, appareil photo, vidéo projecteur,).
- Les logiciels commerciaux généralistes (bureautique) ou spécialisés (traitement vidéo, ...).en privilégiant systématiquement l'utilisation de logiciel libre.
- de manière exceptionnelle et justifiée, le mobilier concerné directement par la mission.

Sont exclues du cadre des subventions, toutes les dépenses liées à l'aménagement du local (électricité, climatisation, alarme, travaux de rénovation...) ainsi que les consommables.

Eligibilité des dépenses au 1^{er} février 2022

6) Modalités d'attribution

L'examen des dossiers intervient dès que ceux-ci sont réputés complets au regard des règles d'éligibilité précisées.

Un comité *ad hoc* réunissant la Région et le Département examine les dossiers reçus dans le cadre de l'appel à projets et valide ceux qui pourront bénéficier d'une aide financière ainsi que son montant.

L'aide est ensuite attribuée par la Commission permanente du Département et notifiée par ce dernier avec mention de la participation régionale.

Le bénéficiaire devra justifier des dépenses correspondantes, **au plus tard le 1er novembre 2022**. Les services du Département procéderont alors au paiement de la subvention, éventuellement proratisée en fonction des dépenses réellement engagées.

7) Constitution du dossier

Un dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site du Conseil départemental d'Indre-et-Loire <http://www.touraine.fr/accueil.html>.

Le dossier devra être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Mission Aménagement du Territoire et Ingénierie
Place de la Préfecture
37927 TOURS cedex 9

complété des pièces suivantes :

- Présentation de la structure porteuse et du référent du projet
- Note descriptive de l'action à mettre en œuvre, en mettant en exergue son caractère innovant,
- Détail des investissements concernés,
- Plan de financement de l'action et des investissements concernés,
- Relevé d'identité Bancaire et statuts pour les associations,
- Cadre de dissémination des résultats,

8) Renseignements

- E. GIBOUIN : 02 47 31 48.52 ou egibouin@departement-touraine.fr
- S. HATTENVILLE : 02 47 31 47.31 poste 63 440 ou hattenville@departement-touraine.fr